



Compte-rendu succinct Conseil Municipal du 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 13 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Régis SARAZIN, Maire.

Présents : Mme Hélène CHOPART, M. Philippe BOTTIN, Mme Catherine AMADO, M. Redouane MAHRACH, Mme Josiane JURACEK, M. Nicolas FAYETTE, Mme Noémie LOUREIRO, M. Arnaud LOEWENSTEIN, M. Pascal GENTIL, Mme Joséphine BAERT, M. Thomas MOINDROT, Mme Sandrine TOSCANELLI, Mme Florence SUTRE, Mme Gwendoline MICHENET, M. Jean-Michel CAZI, M. Grégory PERON, Mme Catherine JEULLAIN, M. Hicham HAFID, Mme Bernadette MAILLARD, M. Frédéric MOUGENOT, Mme Armelle BATISSE, M. Renaud ZUPPINGER, M. Alexis BLONDEAU, Mme Hélène LECOINTRE.

Absents excusés qui ont donné pouvoir : M. Ralph GAÏL a donné pouvoir à M. Régis SARAZIN, Mme Christine FONTAINE a donné pouvoir à Mme Catherine AMADO, Mme Souad ANCELOT a donné pouvoir à Mme Josiane JURACEK, M. Frédéric MUCHEMBLED a donné pouvoir à M. Régis SARAZIN.

Absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Josiane JURACEK.

Ouverture de la séance à 20h05.

Monsieur Régis SARAZIN procède à l'appel et présente l'ordre du jour.

Approbation du précédent conseil à l'unanimité.

I. ADMINISTRATION

1. Adhésion au Syndicat des Energies de Seine-et Marne (SDESM)

M. Philippe BOTTIN, adjoint au Maire délégué aux Travaux, présente le point et précise l'intérêt de la Commune à adhérer à ce syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au SDESM, de transférer les compétences Autorité organisatrice de la distribution d'électricité, Autorité organisatrice de la distribution du gaz et Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Deux titulaires à savoir M. Régis SARAZIN et M. Philippe BOTTIN et un suppléant M. Jean-Michel CAZI ont été désignés comme délégués au comité du territoire.

II. FINANCES

2. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Mme Noémie LOUREIRO, adjointe au Maire en charge des Finances, présente le point et précise qu'il est nécessaire de voter cette délibération afin de donner la possibilité au Maire d'engager des dépenses avant le vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du Budget Primitif 2022, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

3. Autorisation de déposer trois dossiers de demandes de subventions auprès de la Préfecture de Seine-et Marne au titre de la DETR 2022

La commune souhaite déposer trois dossiers de demande de subventions au titre de la DETR 2022. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer les dossiers suivants :

- Changement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Oblin
- Equipement de deux écoles élémentaires de tableaux numériques interactifs
- Réalisation d'une piste cyclable avenue François de Tesson

III. URBANISME

4. Exercice du droit de préférence concernant la vente de la parcelle G9 d'une contenance de 865 m², en application de l'article L331-19 du Code Forestier

Mme Hélène CHOPART, Adjointe au Maire chargée de l'Urbanisme et de l'Habitat explique que la parcelle G9 est située en zone NZH et en espace boisé, que la commune est propriétaire de plusieurs parcelles à proximité et que le projet pour la mise en valeur durablement des bords de Marne est en adéquation avec les orientations fixées.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la commune à exercer son droit de préférence au prix de 6 000 € conformément à la valeur fixée par les propriétaires.

5. Lancement de la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'urbanisme (article UI6, zone UIb)

La procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme a pour but de rendre possible l'insertion des futures constructions en zone UIb, dans l'objectif de reconstruction de l'usine des eaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prescrire une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

IV. RESSOURCES HUMAINES

6. Suppression de deux postes, service Bibliothèque

Mme Hélène CHOPART, Adjointe au Maire en charge des Ressources Humaines explique que la Bibliothèque Municipale deviendra, au 1^{er} janvier 2022, intercommunale.

De ce fait, il convient de supprimer les deux postes des effectifs de la Ville.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la suppression du poste d'adjoint du patrimoine et du poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2022.

7. Transfert de personnel de la commune dans le cadre des transferts en matière d'équipements culturels, à compter du 1^{er} janvier 2022

Dans la suite de la suppression de postes des effectifs de la Ville, le transfert des agents municipaux à la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux doit être voté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décident que les agents de la Bibliothèque de Nanteuil seront transférés à la CAPM, à compter du 1^{er} janvier 2022.

8. Création de 4 emplois d'adjoints d'animation territoriaux

M. Redouane MAHRACH, adjoint au Maire en charge du Temps périscolaire, de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse précise qu'il convient de créer quatre emplois d'adjoints d'animation territoriaux à temps complet. Il est proposé à ces quatre agents d'obtenir un contrat à durée déterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création de ces quatre emplois.

V. AFFAIRES GÉNÉRALES

9. Ouvertures dominicales 2022 des commerces alimentaires, non-alimentaires et des métiers de bouche

Mme Catherine AMADO, adjointe au Maire en charge des Activités et animations économiques et commerciales, informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur les douze dates d'ouvertures dominicales proposées et votées par la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux lors de son conseil du 13 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le calendrier 2022.

10. Ouvertures dominicales 2022 des concessionnaires automobiles

De même, le Conseil Municipal donne un avis favorable au calendrier 2022 des ouvertures dominicales des concessionnaires automobiles, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

11. Reprise des concessions à terme échu

M. le Maire donne la parole à Mme Nguyen-Rouault, Directrice Générale des Services qui explique au Conseil Municipal la procédure des reprises de concessions à terme échu.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la reprise des 24 concessions arrivées à terme échu qui lui ont été présentées.

VI. ENFANCE – JEUNESSE

12. Autorisation de signature d'une convention organisant l'accueil des enfants de villes extérieures dans les accueils de loisirs de la Ville

M. Redouane MAHRACH expose que les accueils de loisirs de la Ville peuvent être amenés à accueillir des enfants de toutes villes membres de la CAPM, comme c'est déjà le cas avec les communes de Mareuil-lès-Meaux, Boutigny et Saint-Fiacre. De ce fait, il est nécessaire de proposer la mise en place d'une convention qui organisera les conditions d'accueil des enfants des villes extérieures et les modalités de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer ladite convention.

VII. QUESTIONS DIVERSES

➤ Point covid :

Rappel qu'il y a le centre de vaccination de Meaux, le vaccibus, la navette, la vaccination à domicile. Pour la commune, le centre de vaccination éphémère qui a eu lieu le 10 décembre et sera de nouveau proposé aux administrés le mercredi 22 décembre 2021

Niveau 3 dans les écoles

Annulation de la fête des enfants qui étaient prévue le samedi 11 décembre

- Tour de France féminin Meaux-Provins le 25 juillet 2022
134 participantes
Nanteuil-lès-Meaux départ officiel avenue François de Tesson
- Remerciements aux élus pour cette année compliquée
- M. le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

Fin de la séance à 21h17.